

Ports de pêche et de plaisance

L'industrie canadienne de la pêche a besoin d'être améliorée et le ministre a énormément à faire à cet égard. Je ne pense pas que nous ayons un mauvais ministre. La semaine dernière, un député de Terre-Neuve a déclaré, avec un certain embarras, que le ministre était le meilleur que nous ayons jamais eu, qu'il se souvenait d'un certain nombre de ministres libéraux et que celui-ci était un des meilleurs. Je crois le ministre capable de faire du bon travail, car il manifeste l'intérêt et la compétence voulus pour réorganiser cette industrie négligée pendant longtemps.

J'aimerais maintenant parler d'une situation qui règne à l'Île-du-Prince-Édouard et qui selon moi est inconstitutionnelle et nuit aux intérêts de l'industrie de la pêche. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral ont conclu un accord, sous les auspices du ministère de l'Expansion économique régionale, pour que seuls certains ports de la province soient entretenus et qu'on laisse les autres tomber en décrépitude, comme l'a mentionné le député d'Annapolis Valley.

● (1630)

D'après ce que j'ai toujours pu lire dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et j'ai commencé à le lire à peine quelques années après avoir commencé à lire la Bible, à l'article 91 on donne au gouvernement du Dominion la responsabilité de certains domaines de juridiction, entre autres, les balises, les bouées, les phares de l'Île-du-Sable, la navigation et les expéditions par eau, et, à l'alinéa n° 12 de l'article 91, les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur. Il n'y a pas à l'Île-du-Prince-Édouard un seul port dont le gouvernement ne soit pas responsable, aux termes de cette partie fondamentale et écrite de notre constitution. Tout accord en vertu duquel la province se charge de l'entretien de 15 ou 20 ports seulement constitue une dérogation à la constitution, un abandon de responsabilité à l'industrie de la pêche; et cet accord n'a pas donné de bon résultat.

L'un des ports les plus importants de l'Île-du-Prince-Édouard se trouve dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard; c'est un endroit si joli qu'il reçoit peut-être un million de visiteurs par année, même si la population de toute la province n'est que 112,000 personnes. En plein milieu de ce parc, il y a un port de pêche achalandé, un port d'où les touristes s'embarquent pour aller pêcher en mer où ils ont le plaisir d'attraper de magnifiques poissons, maquereau, morue, et s'ils sont chanceux, de l'aiglefin. Mais on ne peut apporter d'amélioration à Cove Head, car on nous répond, «Ce n'est pas un port désigné, c'est malheureux. On s'en fout.» Les appointements tombent en ruine. On les laisse tomber en décrépitude et tant pis si les pêcheurs ne peuvent plus s'en servir, car «peu nous importe son apparence pour les touristes. Nous n'allons pas le peindre pour l'embellir, car ce n'est pas un port désigné».

Il y a un autre port magnifique sur la côte sud de l'Île-du-Prince-Édouard, à Victoria, là où feu mon père s'embarquait à bord d'un navire à voiles. C'est de ce port qu'il est parti pour s'enrôler dans la marine canadienne à la première guerre, pour faire partie de cette grande flotte de guerre que l'on a appelée la marine Tin Pot. Il y a des années que des touristes viennent d'un peu partout d'Amérique et d'Europe pour visiter cet endroit magnifique. Cependant, aucun navire ne peut plus maintenant entrer dans le port de Victoria, port qui a été utilisé pendant plus de 200 ans, tout simplement parce qu'il

n'est pas dragué. Afin d'empêcher qu'il ne soit d'y entrer, on a éteint l'un des feux d'orientation. Personne ne peut donc y entrer. Il est possible de se rendre à moitié chemin, mais comme tout marin le sait, à moitié sûr n'est pas sûr du tout. Là encore, Victoria ne peut être améliorée parce que Victoria n'a pas été choisi comme port désigné.

Si le ministre était ici présent ou si je pouvais trouver son secrétaire parlementaire, je leur dirais que le ministre manque à son devoir en se cachant derrière l'accord conclu entre la province et le gouvernement du Dominion. Le ministre doit s'occuper de l'entretien du port, aussi bien à notre époque que quand les pères de la Confédération ont créé le ministère. J'affirme aussi qu'on a fait preuve de négligence à cause d'une entente amicale qui a nui aux Canadiens. Ce n'est pas maintenant que le gouvernement du Canada doit commencer à se désintéresser des ports canadiens. Comme notre industrie de la pêche est assaillie de l'extérieur et minée de l'intérieur, il incombe au gouvernement du Dominion de prendre des mesures positives pour renforcer les ports et non pour les affaiblir, pour encourager nos pêcheurs et non pour les décourager. Il ont déjà connu trop d'ennuis.

Je pense que pendant les 20 années que j'ai passées à la Chambre, la meilleure question que j'aie entendue a été posée par un ancien député de Terre-Neuve, M. Peddle. Un jour, il a demandé au ministre des Pêches de l'époque, qui n'est plus ici lui non plus, si le gouvernement avait pour politique de laisser les Russes prendre la moitié de nos stocks d'aiglefin et de laisser les phoques manger l'autre moitié. Bien entendu, aucun ministre ne peut donner de réponse satisfaisante à une telle question et Jack Davis a eu la sagesse de ne pas essayer. Cependant, la question montre bien quelle sorte d'ennuis connaît ce secteur particulier de notre société. Son activité est saisonnière. Dans certaines régions de l'Île-du-Prince-Édouard, les pêcheurs de homard ont eu une saison très courte. En effet, ils ont perdu une semaine au début de la saison à cause de la glace. Ils ont eu de la difficulté à obtenir des prestations d'assurance-chômage parce que la saison a été tellement courte.

Comment pouvez-vous reprocher à un homme de ne pas travailler toute l'année si le gouvernement dit qu'il peut pêcher seulement un certain nombre de semaines? Si le pêcheur ne se heurte pas à des règlements gouvernementaux, il se heurte à des problèmes de mercure ou à autre chose qui les empêche de puiser à même les ressources de la mer. J'espère que nous examinerons le bill attentivement et que nous déterminerons dans quelle mesure il sera utile et quelle aide il peut apporter à une industrie qui a été trop longtemps négligée et qui a beaucoup d'ennuis, mais qui constitue encore un secteur traditionnel et important de notre société, c'est-à-dire l'industrie de la pêche.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a démontré, chiffres à l'appui, quel était le triste sort des pêcheurs de la région atlantique. Et la condition des pêcheurs de la circonscription du député est la même que celle de tous les pêcheurs du Canada atlantique. Ce qu'il a dit des pêcheurs de l'Atlantique et du port de Victoria peut aussi bien s'appliquer aux autres pêcheurs et aux autres ports de l'Atlantique.

Le gouvernement a pris des initiatives pour aider les pêcheurs, mais elles n'aboutiront pas. Permettez que je cite en